

Service d'éducation et d'accueil

SEAS - Lorentzweiler

Règlement d'ordre interne

Année scolaire 2025-2026

Chers représentants légaux,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil de Lorentzweiler pour l'année scolaire 2025/2026.

Ensemble la Croix-Rouge luxembourgeoise avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, offre un encadrement au Service d'éducation et d'accueil de 7 à 19 heures et ceci, afin d'aider les familles à harmoniser leur vie familiale et professionnelle.

Cette offre s'adresse à tous les enfants résidents et scolarisés de la commune de Lorentzweiler, en fonction des priorités d'admission. À savoir que la capacité d'accueil maximale d'enfants par structure est définie par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette limite doit être rigoureusement respectée.

L'administration communale de Lorentzweiler charge la Croix-Rouge luxembourgeoise, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil « *Service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés* » .

Reuter Fränz
Responsable Service d'Éducation et d'Accueil
SEAS - Lorentzweiler

I. Fonctionnement

A. Priorités d'admission

Tous les enfants scolarisés à Lorentzweiler peuvent profiter des services offerts dans le cadre du Service d'éducation et d'accueil selon les critères d'admission.

Il est à noter que le nombre maximal d'enfants par agrément est défini par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette mesure doit être rigoureusement respectée.

En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants définie par l'agrément pour chaque site, la priorité sera donnée :

- aux familles monoparentales ;
- aux familles, dont les deux représentants légaux exercent une activité professionnelle à temps plein ;
- aux familles vulnérables (p.ex. : besoins sociaux).
- aux familles dont l'un ou les deux représentants légaux sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) seront prioritaires dès l'obtention d'un contrat de travail.

Les priorités d'admission ne sont pas hiérarchisées.

B. Admission

Une demande d'inscription doit être remplie et déposée auprès du Service d'Éducation et d'Accueil, ci-après « le Service » ou « le SEAS » ou « le Site ». Chaque demande d'inscription est traitée séparément selon les disponibilités du Site.

La date de dépôt de la fiche d'inscription ou de la lettre de renouvellement de l'inscription fera foi, au cas où le nombre de demandes d'inscription total est supérieur à la capacité maximale et que plusieurs demandes d'inscription remplissent les mêmes critères d'admission cités ci-dessus.

Au cas où, la capacité maximale du SEAS serait atteinte au cours de l'année scolaire et dans le cas d'une demande urgente et prioritaire, le Service d'éducation et d'accueil se réserve le droit d'annuler l'inscription des enfants, dont les représentants légaux ne remplissent pas les critères de priorité mentionnés ci-dessus.

Dans ce cas, la direction du SEAS, en concertation avec les représentants légaux, se chargera de leur proposer des plages horaires alternatives.

Il est à noter que la *fiche d'inscription signée et datée est uniquement valable avec les pièces justificatives énumérées sur la dernière page du formulaire d'inscription/de la fiche de renouvellement*. Une demande d'inscription n'est en aucun cas une garantie pour une inscription définitive.

II. Horaires généraux

A. Période scolaire

Le Service d'éducation et d'accueil est ouvert tous les jours ouvrables de la semaine scolaire, selon les horaires suivants du lundi au vendredi de 7 à 19 heures.

Plages d'inscription et de facturation pour les semaines scolaires

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55					
07.00-08.00					
07.55-12.05	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
08.00-12.00					
12.00-14.00					
12.05-14.00					
14.00-14.30	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)		Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)		Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

*Les lundi, mercredi et vendredi le Cycle 1 à l'école jusqu'à 15.45 et le Cycle 2-4 jusqu'à 15.50

B. Les dates de fermeture du SEAS pour l'année 2025-2026

Des jours de fermeture spéciale pourraient se rajouter aux dates de fermeture, notamment pour cause de formation pédagogique interne. Le cas échéant, vous seriez évidemment informés à temps.

Dates de fermeture : Vacances d'été du **01.08.2026 au 16.08.2026**

Vacances de Noël du **21.12.2025 au 04.01.2026**

C. Modalités d'inscription

Toutes les fiches de présence sont disponibles au secrétariat du SEAS. Elles pourront être consultées et téléchargées sur le site de la Croix-Rouge <https://www.croix-rouge.lu/fr/service/maisons-relais-creches/>.

Toutes les fiches de modification, d'annulation ou annexe devront être envoyées par courriel ou remises en mains propres à l'équipe ou la boîte aux lettres.

Pendant le congé parental pour l'enfant inscrit, il est de la responsabilité des représentants légaux d'appliquer les modalités fixées par la caisse de l'avenir, qui peuvent être consultées sur le site internet de la caisse de l'avenir.

D. Inscription pour la période scolaire

1. La fiche de présence régulière (Annexe 1)

Votre enfant est inscrit durant toute l'année scolaire au SEAS aux jours et plages d'horaires indiqués sur la fiche « Fiche de présence pendant la période scolaire », après confirmation de la part du responsable du SEAS.

La fiche de présence irrégulière annuelle se trouve sous l'Annexe 2.

2. Fiche de présence irrégulière occasionnelle/hebdomadaire/mensuelle (annexe 2)

Les inscriptions irrégulières visent les parents occupant des postes à horaires irréguliers et dont les besoins d'inscription changent d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre. Il vous est possible de l'inscrire moyennant la fiche « Inscription de présence irrégulière » et ce, au plus tard jusqu'au jeudi (au plus tard 12h00 heures) qui précède la première semaine d'inscription.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir, dans la mesure du possible, d'inscrire votre enfant pour le maximum de semaines à venir (par exemple pour 4 semaines consécutives, si vous recevez un plan de travail mensuel).

Le cas échéant, le SEA pourra demander des informations supplémentaires.

3. Fiche de modification (Annexe 3)

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription en période scolaire devra être signalée à l'avance par écrit ou par courriel jusqu'au jeudi 12h00 au plus tard qui précède la semaine de modification ou d'annulation au secrétariat du SEAS.

Passé ce délai, il ne nous sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation (*voir explications sous le volet Tarifs*).

La demande de modification sera prise en compte dans le cadre de la limite des places disponibles.

Vous recevrez *toujours une confirmation* respectivement un avis négatif par écrit.

Si la procédure de modification n'est pas respectée, les plages d'inscription seront intégralement facturées et cela même si votre enfant n'est pas présent (même partiellement).

En cas de non-respect répétés des horaires d'inscription initialement demandés, la direction se réserve le droit d'adapter l'inscription de l'enfant en fonction de la présence réelle de l'enfant.

De même, pour ne pas bloquer inutilement des plages d'horaires, nous nous réservons le droit d'adapter les horaires si nous constatons que vous annulez d'office répétitivement certaines mêmes plages d'inscription qui vous avaient été accordées au début de l'année scolaire.

E. Inscription pour la période des vacances

1. Fiche d'inscription pour la période des vacances scolaires :

Durant les vacances scolaires et le jour de Saint Nicolas, le SEAS restera ouvert sauf vacances d'été du **01.08.2026 au 16.08.2026** et vacances de Noël du **21.12.2025 au 04.01.2026**.

Vu l'organisation particulière pendant les vacances, une inscription spécifique est nécessaire. Les fiches d'inscription concernant les vacances scolaires vous seront transmises par courriel/DIMMI et disponibles au SEAS Lorentzweiler. Pour inscrire votre enfant, vous devez soumettre le formulaire d'inscription dûment complété au plus tard pour le 10 du mois qui précède les vacances concernées.

Vous recevrez toujours une confirmation respectivement un avis négatif (par écrit).

Les heures de départ durant les vacances scolaires :

Durant les vacances scolaires, certaines excursions pourront durer toute la journée (par exemple de 9h00 à 17h00).

Le programme des activités des vacances scolaires sera mis à votre disposition au premier jour du début des vacances.

F. Modalités de modification pendant les vacances scolaires

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription qui concerne les périodes de vacances scolaires doit être signalée à l'avance par écrit ou par courriel jusqu'au jeudi 12h00 au plus tard qui précède la semaine de modification ou d'annulation au secrétariat du SEAS.

Passé ce délai, il ne sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation.

Sauf pour des raisons d'urgences motivées et seulement dans le cas, où la structure le permet, il nous sera possible d'accepter des inscriptions après le délai d'inscription.

Veillez noter que la gratuité ne s'applique pas pour les vacances scolaires.

III. Déroulement journalier

A. Education et accueil

Nos structures d'éducation et d'accueil sont des lieux d'éducation non-formelle. Dans un environnement stimulant, nous créons des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien. Nos lieux d'éducation mêlent l'éducation et l'accueil.

Le Service d'éducation et d'accueil :

- propose un environnement propice au développement social, cognitif et moteur de l'enfant.
- offre un travail pédagogique «ouvert», adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (p. ex. : construction, mouvement, jeux de rôle, créativité...) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.
- encourage les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du Service d'éducation et d'accueil.
- observe et documente l'évolution et le développement de l'enfant.
- Screen life balance

Selon les réglementations du ministère de l'éducation nationale, de l'Enfance et de la jeunesse, une interdiction intégrale des smartphones (y compris les montres connectées) est mise en place dans les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés au même titre qu'à l'enseignement fondamental.

Néanmoins, l'utilisation des outils numériques est autorisée dans le cadre des activités pédagogiques qui s'inscrivent dans le contexte du Cadre de référence nationale de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes et à condition que ces activités soient encadrées par le personnel d'encadrement.

B. L'accueil matinal

L'accueil matinal sera organisé de 7:00 jusqu'à 8:00 heures au SEAS.

C. Restauration

Le Service de restauration fonctionne tous les jours (du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00) durant l'ouverture du SEAS et reste ouvert pendant les vacances scolaires. Une collation est servie après 16h00 aux enfants fréquentant le SEAS après l'école.

Les repas livrés sont préparés par un cuisinier professionnel qui veille à offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. Les menus proposés sont établis par une diététicienne et choisis selon le guide de l'alimentation des enfants en âge scolaire du ministère de la santé (fréquences, quantités)

Le plan des menus peut être consulté sur le site du SEAS et sur l'application Dimmi.

Les enfants de tous les cycles se restaurent dans le cadre du système « self-service ». Ce modèle leur permet d'organiser leur pause de midi de manière autonome en choisissant parmi une offre de diverses activités proposées.

L'équipe éducative du SEAS veille à ce que chaque enfant ait pris un déjeuner équilibré et assure l'encadrement des activités, ainsi que la surveillance des enfants. L'équipe est toujours disponible afin de donner aux représentants légaux les informations nécessaires quant à la prise des repas.

Les *allergies/intolérances alimentaires* (allergie aux fraises, aux noix, etc...) ainsi que les incompatibilités alimentaires (ex. diabète...) de votre enfant doivent nous être impérativement signalées et certifiées par votre médecin et à remettre lors de l'inscription.

Comme nous ne pouvons malheureusement *pas fournir de repas diététiques* ou répondant à certaines indications médicales, nous essayerons, dans la mesure du possible, en collaboration avec les représentants légaux des enfants et la diététicienne, de chercher une solution appropriée.

Pendant les périodes de vacances scolaires, un petit-déjeuner est servi durant la matinée.

D. Etudes surveillées

Le service d'éducation et d'accueil propose des études surveillées conformément à l'article 2 au règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'un service d'éducation et d'accueil « des études surveillées consistant à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal ».

Des études surveillées sont proposées :

- les lundis et mercredis: entre 16.00 à 17.00
- les mardis et jeudis: entre 12.00 à 16.00

IV. Informations importantes

A. Discipline

La désobéissance répétée d'un enfant, respectivement un comportement dérangeant au sein du groupe, entraîne une réunion entre les représentants légaux et le personnel éducatif. La situation sera examinée en détail pour comprendre les causes du comportement et pour déterminer les mesures correctives ou / et disciplinaires nécessaires.

Il est formellement interdit aux enfants fréquentant le SEAS de quitter l'enceinte sans autorisation préalable des représentants légaux. Les représentants légaux seront prévenus par téléphone en cas d'absence d'un enfant inscrit.

B. Assurance responsabilité civile

Le SEAS *décline toute responsabilité* en cas de perte ou de dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphones portables, de matériel électronique et/ou de bijoux apportés par l'enfant.

Les enfants sont couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à un tiers, pendant l'ensemble des heures d'encadrement effectives, lorsqu'ils se trouvent sous la responsabilité du SEAS.

Dès que les représentants légaux ou la personne désignée par ceux-ci sont présents au SEAS, les enfants sont sous leur responsabilité.

C. Retard

En cas de retard des représentants légaux par rapport à l'inscription de l'enfant, il est indispensable de prévenir le personnel du SEAS.

La répétition de retards donnera lieu à un prolongement systématique des présences, voire une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Tout dépassement de présence par rapport à l'inscription prévue de l'enfant sera facturé.

V. Maladie

A. Modalités générales

En cas de maladie d'un enfant, il revient aux représentants légaux de trouver une solution de garde pour leur enfant.

En cas d'urgence médicale ou d'accident, le personnel se réserve le droit de contacter la permanence d'un hôpital ou de faire appel aux services de secours d'urgence.

En cas de maladie, il est impératif de nous avertir par téléphone ou courriel au plus tard jusqu'à 11:30 heures le jour même.

Si l'enfant présente des symptômes de maladie et/ou de fièvre, les représentants légaux concernés seront invités à venir chercher leur enfant au plus vite, respectivement d'en charger une personne qu'ils y ont autorisée moyennant l'autorisation parentale pour tierces personnes (*voir annexe 4*).

Les enfants avec une *maladie contagieuse* ne sont *pas admis* au SEAS, et ceci *pendant toute la durée de contagion*. En cas de présence de poux de tête chez votre enfant, nous vous prions d'informer l'équipe éducative, respectivement le Responsable du site, afin que des mesures d'hygiène soient immédiatement prises.

Un congé de maladie qui dépasse les 2 jours devra être justifié par un certificat médical et doit être remis endéans les 5 jours ouvrables.

Si cette procédure est respectée, les heures de présence initialement prévues ne seront pas facturées.

B. Administration de médicaments

Les médicaments sont *administrés uniquement avec* :

- *l'accord écrit des représentants légaux* (Annexe 6) et une ordonnance médicale valide.

Nous prions donc les représentants légaux de nous remettre une copie de l'ordonnance médicale mentionnant la dose exacte à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les *médicaments homéopathiques* et ceux disponibles en vente libre.

C. Soins quotidiens

Dans le cadre des soins quotidiens et en cas de chute et/ou de blessure, le personnel éducatif pourra utiliser les produits suivants :

- Produit désinfectant Cedium pour désinfecter les plaies
- Crème/Stick à l'arnica contre les coups et hématomes
- Calmiderm Crème/gel en cas de piqûres d'insectes et coups de soleil
- Crème solaire
- Crème protectrice et réparatrice (peau rouge) sans médicaments
- Flamigel Crème/gel anti-brûlure
- Lingettes humides

Pour information, la présence de tiques nécessitera l'intervention personnelle des représentants légaux, voire d'un médecin.

D. Allergies/Intolérances/antécédents médicaux

Nous vous prions de nous informer de la présence de toutes allergies, intolérances et/ou incompatibilités alimentaires ou autres (allergie aux œufs, aux fruits à coque, diabète, etc. ...), afin que nous puissions trouver ensemble la solution répondant aux besoins de votre enfant.

Pour les enfants présentant	Documents à fournir
Des allergies/intolérances/éviictions alimentaires sans risque de choc anaphylactique	Certificat du médecin traitant (avec trousse d'urgence « fastjekt/epipen)
Des allergies/intolérances alimentaires sévères, incompatibilités alimentaires avec risque de choc anaphylactique	PAI (Projet d'Accueil Individualisé) Plan d'Action d'Urgence à suivre en cas de crise
Des besoins de santé spécifiques (diabète, épilepsie, asthme, affection cardiaque etc. ...)	

Pour les **enfants à besoins spécifiques et/ou nécessitant une prise en charge particulière** (diabète, épilepsie, asthme, affection cardiaque etc. ...), il est également impératif que le **PAI** (projet d'accueil individualisé), qui devra être accompagné du **Plan d'Action d'Urgence**, soient remplis par votre médecin traitant et remis lors de l'inscription à notre Service d'éducation et d'accueil.

Une mise à jour ou la résiliation du PAI est à remettre sans délais au l'SEAS.

« Il est important de noter qu'il appartient aux parents de suivre l'évolution de l'état de santé de l'enfant et de ses besoins. Il relève de la responsabilité exclusive des parents de pourvoir la maison relais à tout moment d'un PAI adapté aux besoins de l'enfant. La maison relais appliquera toujours le dernier PAI mis à sa disposition par les parents et décline toute responsabilité au cas où ce PAI ne serait plus approprié. »

Un non-partage ou un manque d'information de la part des représentants légaux quant à l'état de santé de leur enfant peut retarder son admission.

VI. Prise et publication d'images

Nous vous prions de remplir la fiche « Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) » pour donner l'accord à la prise et à la publication d'images. (Annexe 8)

VII. Autorisation pour activités à l'extérieur du Service d'éducation et d'accueil

Les représentants légaux se déclarent d'accord, pour que leur enfant puisse participer à toutes les activités de la maison relais et quitter les locaux sous surveillance à pied, en voiture privée, en bus ou en transport commun.

En cas d'excursion à l'étranger, les représentants légaux s'engagent à *remettre* une "autorisation parentale" établie par l'administration communale.

En absence d'une autorisation parentale, la garde par le SEAS le jour de l'excursion n'est pas garantie.

VIII. Déclaration des changements de données personnelles

Tout changement des données personnelles est à **notifier par écrit** au responsable du SEAS.

Les changements suivants sont à notifier:

- l'adresse en cas de déménagement,
- le numéro de téléphone,
- la situation professionnelle (heures de travail par semaine),
- l'état de santé de l'enfant,
- le changement du compte bancaire,
- etc.

Le SEAS s'engage à faire le changement de vos données dans les meilleurs délais.

IX. Résiliation de l'inscription

La résiliation de l'inscription de l'enfant au SEAS doit être signalée 1 mois avant sa prise d'effet par écrit au responsable (Annexe 12).

X. Tarifs

A. Participation financière des représentants légaux aux frais de fonctionnement du SEAS

La participation financière des représentants légaux est déterminée selon le système « Chèque-Service Accueil ».

Celle-ci est calculée en fonction de la situation financière et familiale des représentants légaux et sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Une série de mesures de gratuité partielle et d'allègement des coûts pour les représentants légaux est en application depuis septembre 2022. Ces mesures visent à faciliter l'accès de tous les enfants à un encadrement de qualité et à l'éducation non formelle.

Les modalités au niveau de la gratuité de l'accueil peuvent être consultées sur le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse, ci-après le

« MENJE ». <https://quichet.public.lu/fr/citoyens/famille-education/enseignement-fondamental/cheque-service.html>

La gratuité n'est applicable qu'en dehors des vacances scolaires et uniquement avec un contrat Chèque-Service Accueil, ci-après « contrat CSA » pour les enfants scolarisés (à l'exception des enfants fréquentant le précoce).

Toute présence durant les vacances scolaires est facturée suivant les modalités du contrat CSA.

Il est indispensable que les représentants légaux souscrivent à un contrat chèque service pour leur enfant afin de bénéficier de la participation financière partielle ou totale de l'Etat. L'adhésion chèque service se fait auprès de votre commune.

L'adhésion au chèque-service doit être active avant le premier jour de l'enfant au SEA. Le contrat chèque-service accueil a une validité d'un an. Les représentants légaux sont tenus de renouveler celui-ci dans les délais.

Sur demande des représentants légaux, un certificat à joindre à la déclaration d'impôt leur sera remis par la responsable du SEAJ.

B. Facturation

Les plages d'inscription sont toujours intégralement facturées, ainsi que toutes les présences dépassant les plages d'inscription.

Tel qu'évoqué précédemment, toute présence durant les vacances scolaires est facturée suivant les tarifs prévus dans le contrat CSA.

En cas d'absence pendant les *vacances scolaires*, celle-ci sera facturée suivant les plages horaires réservées.

En cas de maladie pendant et en dehors des vacances scolaires, l'absence ne sera pas facturée uniquement sur remise d'un certificat médical et remis endéans les 5 jours ouvrables.

C. Rappels

La date d'échéance pour le paiement de toute facture est de 30 jours.

Passé ce délai, une lettre de rappel est envoyée aux représentants légaux par le service comptabilité de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

A compter du 3^e rappel, une procédure de mise en demeure est lancée par le service comptabilité.

Toutefois, en cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le responsable SEAS pour l'informer de la situation et pour trouver un arrangement à l'amiable et éviter toute procédure auprès de la justice de paix.

D. Exclusion pour non-paiement répété

En cas de non-paiement répété de factures, le SEAS se réserve le droit d'exclure temporairement, voire définitivement un enfant avec un préavis de 3 mois suivant la clause de résiliation figurant au point IV. Résiliation du présent Règlement d'Ordre Intérieur.

E. Ordre de domiciliation

Afin de faciliter le paiement de vos factures et pour éviter tout manquement de paiement, nous recommandons que tous les paiements mensuels soient réalisés moyennant un ordre de domiciliation SEPA (Annexe 7).

Pour ce faire, nous vous prions de remplir lisiblement le formulaire, de le signer et de le joindre à la fiche d'inscription.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois ; il reste valable jusqu'à révocation.

Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

La Croix-Rouge luxembourgeoise présente le montant dû pour paiement à votre banque le *dernier jour ouvrable du mois*. Votre banque, sans intervention de votre part, effectue le prélèvement sur votre compte bancaire.

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Il suffit de transmettre votre ID créancier à votre banquier. L'ID se compose de votre numéro client et des lettres DOM figurant sur la facture.

F. Refacturation

Au cas où une facture est fausse à cause d'une erreur de notre part (p.ex. nombre d'heures d'encadrement incorrect), une contestation peut être soumise au responsable du SEA. *Le délai de contestation est de 6 mois* et le délai de remboursement peut varier entre 1 et 3 mois. En cas de demande de refacturation d'une facture de l'année précédente, cette demande doit être présentée au plus tard pour le 15 mars de l'année en cours. Passé cette date, nous accepterons uniquement des demandes de refacturation pour les factures de l'année en cours.

Au cas d'une erreur de votre part : Dans l'éventualité où la carte CSA n'a pas été renouvelée à temps (expiration) et qu'une facture a été établie au tarif plein, une demande de refacturation est possible. Pour cela nous vous invitons à contacter le responsable de la structure en vue de soumettre une demande auprès du MENJE. Chaque facture peut faire l'objet d'une demande de remboursement rétroactif sur 12 mois maximum et peut concerner au maximum les trois dernières factures consécutives.

Nous rappelons qu'une demande de refacturation peut concerner au maximum les 3 dernières factures consécutives.

G. Attestation fiscale

Sur demande écrite des représentants légaux, un certificat à joindre à la déclaration d'impôt leur sera remis par le secrétariat.

H. Résiliation

Le contrat prend fin avec un préavis d'1 mois, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par remise en mains propres au responsable.

Récapitulatif des Annexes

Annexe 1- Fiche de présence régulière en période scolaire (annuelle)
Annexe 2- fiche de présence irrégulière
Annexe 3 - Fiche de modification
Annexe 4 - Autorisation parentale pour tierces personnes
Annexe 5 - Autorisation parentale « Déplacements à domicile» et Déplacements Club»
Annexe 6 - Fiche d'administration de médicaments
Annexe 7 - Ordre de Domiciliation
Annexe 8 Notice générale de protection des données
Annexe 9 Notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images
Annexe 10 Autorisation pour la prise et-ou la publication d'images
Annexe 11 autorisation application DIMMI
Annexe 12 fiche de résiliation de la fiche d'inscription

Toutes les annexes seront téléchargeables sur nos sites internet.

Renouvellement de l'inscription pour le service d'éducation et d'accueil SEAS Lorentzweiler Année scolaire 2025/2026

Chers représentants légaux,

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants inscrits actuellement au SEAS de Lorentzweiler, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir celle débutant 15 septembre 2025. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire 2025/2026 en nous retournant le formulaire *Renouvellement* annexé dûment signé et daté, pour le **18 Mai 2025** au plus tard.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous informer de tout changement nécessaire à la tenue à jour de votre dossier en vérifiant la validité des documents indiqués sur la fiche ci-jointe.

Reuter Fränz
Responsable du SEA Lorentzweiler

**Renouvellement de l'inscription au SEAS Lorentzweiler
Année scolaire 2025-2026**

Veuillez remettre cette fiche pour au plus tard le 18.05.2025 svp

Date de réception: _____

Nous soussignés, Madame et/ou Monsieur

Domiciliés à l'adresse suivante:

N° _____, rue _____

L- _____ Lieu _____

Données de contact:

Nom : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Nom : _____

Tél. : _____

Mail : _____

donnons notre accord pour la reconduction de l'inscription de notre **enfant** :

NOM et Prénom :

Nous certifions avoir pris connaissance du **règlement d'ordre interne 2025/2026**, ainsi que de ses modifications et confirmons la validité des **documents**.

En cas de modification d'un des documents énumérés ci-dessous, nous nous engageons à faire parvenir ces documents au Service d'éducation et d'accueil pour la mise à jour du dossier.

Documents	Modification
Certificats de travail des personnes investies du droit de l'autorité parentale attestant qu'elles occupent un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.	☐ Oui ☐ Non
Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé.	☐ Oui ☐ Non
Le cas échéant une copie du jugement/référé de droit d'éducation	☐ Oui ☐ Non
Le cas échéant une copie de la carte de vaccination .	☐ Oui ☐ Non

Pour les enfants qui ont des **allergies ou intolérances**, les documents ci-dessous doivent être obligatoirement mis à jour :

- Le cas échéant un certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**

Des informations inexactes pourront donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les représentants légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

☐ Nous reconnaissons avoir lu :

1. Le **règlement d'ordre interne** du Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler
2. La **notice d'information spécifique au traitement de données personnelles** sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise.
3. La **notice générale de protection des données personnelles** - Service de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise disponible sur le site web (<https://www.croix-rouge.lu/fr/protection-des-donnees/>) et affichée dans la Maison Relais.

☐ Nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le Service d'Education et d'Accueil Lorentzweiler

L'autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) est à joindre au renouvellement de l'inscription (annexe 8).

Lieu et Date : _____, ____/____/____ Signature : _____

**Annexe 1 : Fiche de présence pendant la période scolaire Service d'éducation et d'accueil
Lorentzweiler 2025/2026**

Nom de l'enfant : _____

Cycle : _____

Je désire inscrire mon enfant pour les jours et plages horaires suivants pendant toute l'année scolaire 2025/2026 (**Prière de cocher (x) les cases des périodes de présence**) à partir du 15.09.2025

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55 07.00-08.00					
07.55-12.05 08.00-12.00	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
12.00-14.00 12.05-14.00					
14.00-14.30	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)		Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)		Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

* Les lundi, mercredi et vendredi le Cycle 1 à l'école jusqu'à 15.45 et le Cycle 2-4 jusqu'à 15.50

Remarque :

Date et signature des représentants légaux: _____

**Annexe 2: Fiche de présence irrégulière (mensuelle/hebdomadaire/ occasionnelle)
Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler 2025/2026**

Nom de l'enfant : _____

Cycle : _____

Je désire inscrire mon enfant pour les jours suivants (Prière de cocher (x) les cases des périodes de présence).

Pour la période du _____ au _____ 20....

** Les lundi, mercredi et vendredi le Cycle 1 à l'école jusqu'à 15.45 et le Cycle 2-4 jusqu'à 15.50*

Fiche de présence de la semaine du _____ au _____					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55 07.00-08.00					
07.55-12.05 08.00-12.00	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
12.00-14.00 12.05-14.00					
14.00-14.30	fermé		fermé		fermé
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					
Fiche de présence de la semaine du _____ au _____					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55 07.00-08.00					
07.55-12.05 08.00-12.00	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
12.00-14.00 12.05-14.00					
14.00-14.30	fermé		fermé		fermé
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

Fiche de présence de la semaine du _____ au _____					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55 07.00-08.00					
07.55-12.05 08.00-12.00	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
12.00-14.00 12.05-14.00					
14.00-14.30	fermé		fermé		fermé
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

Fiche de présence de la semaine du _____ au _____					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55 07.00-08.00					
07.55-12.05 08.00-12.00	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
12.00-14.00 12.05-14.00					
14.00-14.30	fermé		fermé		fermé
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

Veuillez déposer cette fiche **jusqu'au jeudi (12h00)** au plus tard qui précède la première semaine d'inscription. La fiche dûment signée peut également être transmise par courrier électronique : relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu . Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir, dans la mesure du possible, d'inscrire votre enfant pour le maximum de semaines à venir (par exemple pour 4 semaines consécutives, si vous recevez un plan de travail mensuel).

Le cas échéant, le SEA pourra demander des informations supplémentaires. Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant le début de l'inscription, votre enfant est inscrit pendant les heures indiquées sur l'inscription. Vous ne recevrez pas de confirmation d'inscription.

Date et signature des représentants légaux: _____

Annexe 3 : Fiche de modification

Nom de l'enfant : _____

Cycle : _____

Je désire **modifier** l'inscription de mon enfant.

Voici le nouvel horaire, à partir du/...../ 20..... au/...../ 20.....

Je désire ☐ inscrire les plages suivantes

☐ annuler l'inscription de mon enfant pour les plages suivantes

Prière de cocher (x) les cases de **toutes les périodes de présence de la semaine entière**.

Fiche de présence de la semaine du _____ au _____					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00-07.55					
07.00-08.00					
07.55-12.05	Service d'éducation et d'accueil fermé (sauf en vacances scolaires)				
08.00-12.00					
12.00-14.00					
12.05-14.00					
14.00-14.30	fermé		fermé		fermé
14.30-16.00*					
16.00-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

*Les lundi, mercredi et vendredi le Cycle 1 à l'école jusqu'à 15.45 et le Cycle 2-4 jusqu'à 15.50

Veuillez déposer cette fiche ou nous faire un simple courriel **jusqu'au jeudi (12h00)** au plus tard qui précède la semaine d'inscription en période scolaire, sinon il ne sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation. La fiche dûment signée peut également être transmise par courrier électronique : relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu. La demande de modification sera prise en compte dans la limite des places disponibles. Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à la demande de modification de l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant l'occurrence de la modification, votre enfant est inscrit pendant les heures indiquées sur la fiche de modification. Vous ne recevrez pas de confirmation d'inscription.

Date et signature des représentants légaux: _____

Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler

relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

nr agrément : SEAS20190234

Tel. : Cycle 1 (+352) 33 72 68 868 / Cycle 2-4 (+352) 26 33 68 - 920

**Annexe 8 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos)
(enfant mineur ayant moins de 13 ans)**

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la prise et la diffusion de l'image (photographie et/ou vidéo) de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-après, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe et pour les modes d'exploitation précisés ci-dessous.

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Service d'éducation et d'accueil : _____

I. Dans le souci de devoir assurer la sécurité de votre enfant et d'accomplir nos obligations dans le cadre du contrôle de qualité, nous pouvons être amenés à prendre des photos/films de votre enfant (ex. "badge", porte-folio, poster pédagogique...). Il s'agit alors pour nous de pouvoir respecter le Règlement grand-ducal du 29 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national "Education non-formelle des enfants et des jeunes".

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je, soussigné(e) (prénom, nom) _____,

demeurant à (adresse) _____:

autorise par la présente

le département de l'éducation non formelle de la **Croix-Rouge luxembourgeoise**, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg (cocher les cases) :

1. Autorisation et utilisation de prise d'image

- ☐ à photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée ci-dessus, dans le cadre des activités internes (publication au sein du SEA) du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.



Sans avoir coché le point 1, vous pouvez ignorer le point 2.

2. Autorisation et utilisation d'image en dehors des activités quotidiennes du SEA

à utiliser, publier et reproduire ces photographies, vidéos ou leurs adaptations, avec ou sans mention du nom de mon enfant, à des fins illustratives des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour *(cocher selon votre préférence)* :

- ☐ l'utilisation des photos et vidéos dans le cadre des formations continues
- ☐ Newsletter (Maison relais Lorentzweiler)
- ☐ le journal "Die Kunterbunte", fait par et pour les enfants fréquentant les maisons relais/les crèches;
- ☐ la diffusion de photographies et/ou de vidéos sur les supports suivants: site(s) Intranet de la Croix-Rouge luxembourgeoise ; site(s) Internet de la Croix-Rouge luxembourgeoise; publications éditées et publiées par la Croix-Rouge luxembourgeoise telles que des rapports d'activités, newsletters, journaux, brochures, magazines, documents pédagogiques, etc. ; publications éditées et publiées par des tiers (journaux, magazines et autres médias imprimés ou électroniques)

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour le monde entier. Le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle/cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donnée ci-dessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.

Fait à Luxembourg, le _____

Signature des représentants légaux de l'enfant : _____

Annexe 9: Notice générale de protection des données personnelles Services d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Lors de l'inscription de votre enfant au Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler de la Croix-Rouge luxembourgeoise, vous êtes amené(e) à nous communiquer vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant. Nous attachons une grande importance à la protection de ces données. Cette notice est destinée à vous informer de l'usage que nous faisons de ces données personnelles ainsi que des droits dont vous disposez.

POURQUOI TRAITONS-NOUS CES DONNEES ?

Nous traitons vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant dans le cadre de la :

- gestion de l'inscription de votre enfant dans notre établissement,
- gestion des présences et absences de votre enfant,
- gestion de la restauration,
- gestion de la facturation,
- gestion des plaintes et des déclarations des accidents,
- gestion de l'établissement.

Ces traitements se font :

- dans le cadre de l'exécution du contrat que vous avez avec notre établissement,
- afin de respecter une obligation légale à laquelle nous sommes soumis,
- dans le cadre de l'exécution de notre mission d'intérêt public,
- sur base de votre consentement exprès pour le cas où vous nous avez communiqué des données

de santé de votre enfant (allergies, intolérances alimentaires et autres pathologies) et à défaut de votre consentement exprès, le traitement de ces données de santé se fera sur base des intérêts vitaux de votre enfant.

QUELS TYPES DE DONNEES COLLECTONS-NOUS ?

Conformément à la loi, le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise ne collecte que les données nécessaires. Ces données sont généralement celles que vous nous avez communiquées par le biais de la fiche d'inscription (les nom et prénom de votre enfant, votre adresse, votre numéro de téléphone, etc.). D'autres données peuvent être générées ou collectées au cours de votre relation avec la Croix-Rouge luxembourgeoise (par exemple : excursions, sorties, etc.).

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire et au maximum pendant la durée prévue par la loi.

A QUI COMMUNIQUONS-NOUS CES DONNEES ?

Le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite les données que vous lui communiquez en toute confidentialité et ne les partage avec des tiers que lorsque cela est nécessaire et conforme à la loi. Ces tiers peuvent inclure d'autres entités de la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Commune de Lorentzweiler, les administrations et autorités compétentes, telles que le Ministère de l'éducation nationale de l'enfance et de la jeunesse, le Ministère de la santé, le Service National de la Jeunesse, l'école ainsi que des fournisseurs de services, notamment dans le cadre de la sous-traitance informatique. Nous nous assurons que vos données restent dans l'Union européenne.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément à la loi, vous bénéficiez des droits suivants :

- Le droit à l'information. Nous espérons que cette notice aura répondu à vos questions. Pour toute information complémentaire, vous pouvez néanmoins contacter le responsable du SEAS Lorentzweiler.
- Le droit d'accéder aux données. Vous pouvez accéder à vos données et à celles de votre enfant en contactant la responsable du SEAS Lorentzweiler.
- Le droit de rectifier vos données et celles de votre enfant lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes. Vous pouvez contacter le responsable du SEAS Lorentzweiler.
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par la loi, vous bénéficiez également des droits suivants :

- Le droit de demander l'effacement de vos données et celles de votre enfant.
- Le droit de demander la limitation du traitement de vos données et celles de votre enfant.
- Le droit de vous opposer au traitement de vos données et à celles de votre enfant pour tout autre motif légitime (sauf si la Croix-Rouge luxembourgeoise a un motif légitime et impérieux de continuer le traitement).
- Le droit à la portabilité des données que vous avez fournies à Croix-Rouge luxembourgeoise (c'est-à-dire le droit de recevoir vos données personnelles sur un support lisible par une machine), dans la mesure où cela est techniquement possible.
- Le droit de retirer votre consentement à tout moment au traitement des données de santé de votre enfant.

Pour toute question ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la responsable du Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler par courriel : relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise par courriel : rgpd@croix-rouge.lu ou par courrier :

CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
Protection des données
44, boulevard Joseph II
BP 404 L-2014 Luxembourg

Afin de nous conformer au mieux à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à mettre à jour la présente notice d'information à chaque fois que ce serait nécessaire.

Annexe 10 : Notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler de la Croix-Rouge luxembourgeoise

(Remis au(aux) représentant(s) légal(aux) de l'enfant mineur concerné)

Le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise attache une grande importance à la protection du droit à l'image et à la protection des données à caractère personnel de votre enfant conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Votre enfant sera amené à être photographié, filmé ou enregistré par le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise dans le cadre des activités de son Service d'éducation et d'accueil. Afin de permettre au le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise de prendre et d'utiliser des images (photos ou vidéos) concernant votre enfant dans le but de communiquer sur ses activités, nous souhaitons recueillir votre consentement et tenons à vous informer au préalable des droits dont vous disposez.

Les photos et enregistrements vidéos pourront être utilisés sous forme imprimée ou digitale sur différents supports par lesquels la Croix-Rouge luxembourgeoise publie des informations relatives aux activités de son Service d'éducation et d'accueil.

Informations générales :

Responsable du traitement : la Croix-Rouge luxembourgeoise, située au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg.

Contact : le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise : rgpd@croix-rouge.lu

Finalités du traitement :

- communication interne par la Croix-Rouge luxembourgeoise (travail pédagogique, réflexion pédagogique, newsletters et journaux internes, rapport d'activités, intranet)
- communication externe par la Croix-Rouge luxembourgeoise et la presse (brochures, magazines, site internet, le journal « Die Kunterbunte », le journal de bord « enfance-jeunesse »).

Base juridique du traitement : votre consentement (art. 6.1a RGPD)

Destinataires : les photographies et présentations vidéo seront conservées sur le système d'information de la Croix-Rouge luxembourgeoise, dont l'accès est réservé au personnel dûment autorisé par cette dernière. Vos données pourront également être communiquées à des tiers tels qu'aux sous-traitants (notamment prestataires informatiques) et prestataires de services externes de la Croix-Rouge luxembourgeoise (tels que graphistes, agences de presse, imprimeurs, médias écrits) dans la stricte mesure nécessaire.

Durée de conservation : les photographies et les enregistrements vidéo seront conservées pendant la durée nécessaire aux finalités ci-dessus.

Vos droits :

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement et demander que le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise cesse d'utiliser des images (photographies ou vidéos) concernant votre enfant sur de nouveaux supports (et non les supports ayant déjà fait l'objet de publication), en contactant la responsable du Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler. Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise par courriel : rgpd@croix-rouge.lu.

Pour plus d'informations sur la manière dont le département de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite vos données personnelles ou pour connaître vos droits, veuillez consulter notre notice d'information destinée aux bénéficiaires [du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise à l'adresse suivante : http://www.croix-rouge.lu/protection-des-donnees/](http://www.croix-rouge.lu/protection-des-donnees/).

Annexe 11 : Autorisation Dimmi App

Service d'éducation et d'accueil Lorentzweiler

Chers représentants légaux,

La SEAS Lorentzweiler aura le plaisir de vous proposer l'utilisation de l'application « *Dimmi* », téléchargeable sur les supports utilisant iOS et Android.

« *Dimmi* » permettra de faciliter la communication entre les parents et le SEAS. Vous aurez ainsi facilement et rapidement accès aux messages, formulaires, rappels d'inscriptions, menus et autres publications de la crèche. Des photos ainsi que des petites présentations des activités de votre enfant y seront également régulièrement publiées. Veuillez noter que les rappels (inscriptions de vacances, des fêtes, etc.) seront uniquement mis sur la plateforme de « *Dimmi* ». Les photos et vidéos envoyés par le personnel du groupe seront exclusivement envoyés aux parents à travers l'application « *Dimmi* ».

Seuls le nom et le prénom de l'enfant ainsi que l'adresse email des parents/tuteur seront stockés par le fournisseur de l'application, la société EducDesign S.A.

Nous vous invitons dès à présent à consulter le site de l'application « *Dimmi* » sous www.dimmi.lu où vous trouverez de plus amples explications sur son fonctionnement ainsi que les dispositions en matière de protection des données.

L'utilisation de l'application n'est, bien entendu, pas obligatoire et seuls les parents qui nous remettront le talon ci-dessous se verront attribuer un QR-Code leur permettant de se connecter à « *Dimmi* ».

Veuillez noter qu'un QR-Code est attribué à chaque enfant et que seuls les parents et tuteur de l'enfant sont autorisés à se connecter à l'application. Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de bloquer l'accès à l'application en cas d'abus.

Au plaisir de vous rencontrer sur « *Dimmi* ».

Je soussigné(e) (mère, père, représentant légale de l'enfant) _____, demeurant à _____ (adresse) _____, (mère, père, représentant légale) de (nom et prénom de l'enfant) _____ souhaite avoir accès à l'application Dimmi et autorise par la présente le Service Maison Relais et Crèche de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg (*cocher les cases*) :

1. Autorisation prise d'image

- ☐ à photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée ci-dessous, dans le cadre des activités du Service de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge Luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.

2. Autorisation utilisation d'image

- ☐ à photographier ou filmer ou à utiliser et publier ces photographies, vidéos ou leurs adaptations dans l'application Dimmi, sans mention du nom de mon enfant, à des fins illustratives des activités du SEAS Lorentzweiler.

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour l'intégralité de l'inscription de l'enfant au sein de la SEAS Lorentzweiler.

Le Service de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge Luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle / cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service de l'éducation non formelle de la Croix-Rouge Luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donné ci-dessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles. Le contenu de l'application Dimmi ne peut pas être publié à l'extérieur de celle-ci.

- ✓ Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.
- ✓ Je souhaite recevoir un code QR afin d'accéder à l'application Dimmi.
- ✓ J'accepte de ne pas publier des photos des autres enfants.

Fait à Luxembourg, le ____/____/____ Signature des représentants légaux : _____

Annexe 12: Fiche de résiliation de la fiche d'inscription

Je soussigné(e),

Madame :

Monsieur :

Représentants légaux de l'enfant :

Nom de l'enfant :

résilie la fiche d'inscription à compter du :

Date du dernier jour de présence de l'enfant dans le service :/...../.....

le **préavis d'un mois** étant ainsi respecté.

Date:

Signature des représentants légaux: _____

Pour information : En cas de résiliation de la fiche d'inscription, il appartient à vous de révoquer l'ordre de domiciliation, tout en tenant compte de la période de préavis (un mois) qui vous sera encore facturée.